|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3.1** | **Document C17/75-F** |
| **24 avril 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| ELABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE ET DU PLAN FINANCIER DE L'UIT POUR LA PÉRIODE 2020-2023 |

|  |
| --- |
| RésuméLe Conseil est prié d'établir une procédure pour l'élaboration du projet de Plan stratégique et du projet de Plan financier pour la période 2020-2023.Suite à donnerLe Conseil **voudra peut-être envisager d’établir** un Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier pour la période 2020-2023, conformément à la procédure établie pour le cycle de planification de 2016- 2019. En outre, le Conseil est invité à **adopter** le projet de Résolution pertinente figurant dans l'Annexe.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*[Résolution 71](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, numéro* [*62A*](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) *de la Convention, numéro* [*74A*](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) *de la Constitution,* *[Résolution 1358](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S13-CL-C-0099) du Conseil (2013),* [*Résolution 1333*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0134/en) *du Conseil (révisée en 2016),* *Documents du Conseil:* *[C13/40](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S13-CL-C-0040),* [*C13/106*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S13-CL-C-0106)*,* [*C14/43*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S14-CL-C-0043) *et* [*C17/35*](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0035/en) |

Introduction

1 Conformément à la Convention de l'UIT (numéro 62A), le Conseil "au cours de l'avant dernière session ordinaire du Conseil avant la Conférence de plénipotentiaires suivante, commence l'élaboration d'un projet de nouveau Plan stratégique pour l'Union, en s'appuyant sur les contributions des Etats Membres et des Membres des Secteurs, ainsi que celles des Groupes consultatifs des Secteurs, et établit un projet de nouveau Plan stratégique coordonné quatre mois au plus tard avant la Conférence de plénipotentiaires".

2 Conformément au calendrier actuel, la session de 2017 du Conseil est "l'avant-dernière session" ordinaire.

3 Le projet de nouveau Plan stratégique, qui couvre la période 2020-2023, devra être posté sur le site web de la PP-18 au moins quatre mois avant la date d'ouverture de la Conférence.

Procédure suivie pour l'élaboration de l'actuel Plan stratégique et de l'actuel Plan financier

4 En vue de l'élaboration des Plans stratégique et financier pour la période 2016-2019, le Conseil à sa session de 2013 a créé, par sa [Résolution 1358](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S13-CL-C-0099), le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier (GTC -SPFP) pour la période 2016-2019. Ce Groupe a tenu quatre réunions entre juin 2013 et mai 2014, sous la présidence de M. Mario Canazza (République fédérative du Brésil), la première au siège de l'UIT le 18 juin 2013, à l'occasion de la session de 2013 du Conseil. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil à ses sessions de 2013 (Document [C13/106](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S13-CL-C-0106)) et 2014 (Document [C14/43](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S14-CL-C-0043)).

5 Au cours de ses réunions de 2013 et 2014, le GTC-SPFP a élaboré le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier,[[1]](#footnote-1) en se fondant sur les données préliminaires fournies par le Secrétariat, les Etats Membres et les Groupes consultatifs des Secteurs et en tenant compte également des résultats de consultations publiques menées au sujet du cadre stratégique proposé. Le projet de Plan stratégique a été entériné par le Conseil à sa session de 2014, moyennant l’intégration des contributions de la CMDT-14, et a ensuite été communiqué à la PP-14 quatre mois avant le début de la Conférence.

6 La Conférence de plénipotentiaires de 2014 a adopté le Plan stratégique en tant que révision de la Résolution 71 ainsi que le Plan financier, dans la Décision 5.

Projet éventuel de Résolution relative à l’établissement d'un Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2020-2023 (GTC-SFP)

7 Compte tenu de la procédure suivie pour l'élaboration du Plan stratégique et du Plan financier pour la période 2016 2019, le Conseil voudra peut-être envisager de créer un Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier qui seront soumis au Conseil à sa session de 2018, pour examen et approbation, puis seront transmis pour adoption à la Conférence de plénipotentiaires de 2018.

8 Afin de faciliter la décision du Conseil sur les mesures à prendre pour élaborer un projet de Plan stratégique et un projet de Plan financier de l’UIT pour la période 2020-2023, un projet éventuel de Résolution relative à la création d'un Groupe de travail du Conseil est reproduit dans l'Annexe du présent document.

**Annexe:** Projet de Résolution

ANNEXE

projet de RéSOLUTION

Etablissement du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2020-2023

Le Conseil,

considérant

que, en vertu du numéro 74A de la Constitution, le Secrétaire général est chargé de fournir les données nécessaires à l'élaboration d'un Plan stratégique,

considérant en outre

*a)* l'article 28 de la Constitution et l'article 33 de la Convention, relatifs aux finances de l'Union;

*b)* que, conformément au numéro 62A de la Convention, un projet de nouveau Plan stratégique coordonné devrait être établi quatre mois au plus tard avant la Conférence de plénipotentiaires de 2018;

*c)* les dispositions de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, relative aux recettes et dépenses de l'Union pour la période 2016-2019;

*d)* les principes directeurs régissant la création, la gestion et la cessation des activités des groupes de travail du Conseil énoncés dans la Résolution 1333 du Conseil (revisée en 2016), qui indiquent la procédure à suivre pour la désignation des présidents et des vice-présidents des groupes de travail du Conseil et les qualifications des présidents et des vice-présidents,

notant

que, conformément à la Résolution 72 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, les progrès réalisés dans l'accomplissement des buts et objectifs de l'UIT peuvent être mesurés et notablement améliorés grâce à la coordination des plans stratégique, financier et opérationnel,

tenant compte

des rapports du Groupe chargé de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines et d'autres groupes de travail du Conseil compétents, afin de veiller à ce que toutes les questions pertinentes soient prises en considération,

décide

d'établir un Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier, qui seront examinés par le Conseil à sa session de 2018 et présentés par ce dernier à la PP-18. Ce Groupe de travail (GTC-SFP), ouvert à la participation des Etats Membres et, lorsqu'il sera question du projet de Plan stratégique, ouvert également à la participation des Membres des Secteurs, aura le mandat suivant:

a) identifier, avec l'aide du Secrétaire général et des Directeurs des Bureaux, les sources d'information à utiliser dans l'élaboration des projets de Plan et tenir compte des débats consacrés par le Conseil à cette question à sa session de 2017;

b) élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier, en vue de les présenter au Conseil à sa session de 2018;

c) poster sur le site web de la PP-18 un projet de nouveau Plan stratégique coordonné quatre mois avant la Conférence de plénipotentiaires;

d) poursuivre, si nécessaire, ses discussions sur le Plan financier jusqu'à la session extraordinaire du Conseil qui se tiendra avant la PP-18;

e) travailler en coordination étroite avec d'autres Groupes de travail du Conseil susceptibles d’examiner des questions relatives au projet de Plan stratégique et au projet de Plan financier,

charge le Secrétaire général, avec l'appui des Directeur des Bureaux

de fournir l'appui et la documentation nécessaires pour le fonctionnement du GTC-SFP,

invite les membres, le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines, les fonctionnaires élus et les Groupes consultatifs des Secteurs

1 à fournir toutes les contributions et toute l'assistance nécessaires à l'élaboration du projet de Plan stratégique et du projet de Plan financier et à utiliser pleinement les moyens électroniques;

2 à poursuivre leurs travaux sur la synchronisation et la coordination des fonctions liées aux planifications stratégique, financière et opérationnelle à l'UIT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Le projet de Plan financier de l'Union pour la période 2016-2019 a été examiné précédemment par le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) et un rapport a été présenté par le Président de ce Groupe à la troisième réunion du GTC SP-FP. [↑](#footnote-ref-1)